

Conditions d'adhésion au service de documentation de l'IREPS BFC et de ses antennes départementales

(17 janvier 2018)

A compter du 1er janvier 2018, l'adhésion sera **OBLIGATOIRE pour tout emprunt de matériel pédagogique et/ou d'ouvrages** auprès du service de documentation de l'IREPS. Un système unique d'adhésion régionale vous permet d'accéder aux ressources des 8 antennes départementales de l'IREPS.

NB : Les frais de port pour l'envoi de documents par voie postale demeurent à la charge du destinataire.

Montant de l'adhésion annuelle (valable 1 an à partir de la date d'adhésion)

- Étudiants : 5 €
- Particuliers : 10 €
- Personnes morales (institutions, associations, établissements scolaires, etc.) : 50 €

Un **chèque de caution de 50€** (non encaissé) sera demandé lors de l'adhésion. Il sera restitué à l'issue de l'adhésion.

Une caution plus importante pourra être exigée pour l'emprunt de certaines expositions, en fonction de la valeur de l'outil (de 100€ à 600€). Elle sera restituée au retour de l'outil, à l'issue de l'inventaire.

Les prestations documentaires ci-dessous sont hors adhésion :

- Consultation d'ouvrages et de revues spécialisées dans la salle de lecture
- Photocopies possibles : les 10 premières gratuites, puis 0,05 € /la copie au-delà de 10.
- Soutien à la recherche documentaire et conseil méthodologique pour l'utilisation d'outils d'intervention et de supports de communication.
- Réalisation de produits documentaires personnalisés à la demande
- Diffusion d'une lettre électronique mensuelle : *CanalSanté*
- Diffusion en nombre de brochures, affiches...